



## APPEL A PROJETS

« Fête de l'Europe » 2013

***Construisons ensemble l'Europe « de » et « à » Strasbourg***

En mai 2013, la Ville de Strasbourg organisera pour la dixième année consécutive la Fête de l'Europe dont l'objectif est de promouvoir l'Europe « de » et « à Strasbourg » auprès du grand public. Cet événement est l'occasion de faire participer chaque année les citoyens à l'engagement européen de Strasbourg et de les sensibiliser aux grands enjeux de la construction européenne. En 2013, cet objectif prend une dimension toute particulière car la Fête de l'Europe se déroulera dans le cadre de l'année européenne des citoyens, six mois après la remise du Prix Nobel de la Paix à l'Union européenne.

Le présent appel à projets est destiné à accompagner, au travers d'un soutien financier, les initiatives des associations strasbourgeoises œuvrant en faveur de la promotion des valeurs fondamentales de l'unité européenne, notamment la paix, la démocratie, les Droits de l'Homme et la diversité culturelle. Deux thèmes majeurs ont été retenus pour les subventions dans le cadre de la Fête de l'Europe 2013 :

- *l'amitié franco-allemande*

Depuis plusieurs décennies, l'entente franco-allemande est un véritable moteur pour la construction européenne et a permis d'impulser à certain nombre d'avancées en faveur de l'unité du continent. A Strasbourg, la chaîne culturelle ARTE ou encore l'Eurocorps en témoigne tout particulièrement. A l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de l'Elysée, qui a donné lieu entre autre à la création de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse et de nombreux jumelages, l'amitié franco-allemande constituera un axe privilégié des projets soutenus dans le cadre de la Fête de l'Europe.

- *la jeunesse en Europe*

De l'adhésion des jeunes à l'idéal européen et à ses valeurs fondamentales dépendra la vitalité du projet européen. L'éducation à la citoyenneté européenne constitue donc un enjeu de taille pour construire dès à présent l'Europe de demain. La dixième édition de la Fête de l'Europe se veut résolument tournée vers l'avenir et vise par conséquent tout particulièrement à attirer un public jeune pour promouvoir auprès de lui la diversité culturelle européenne, encourager les apprentissages interculturels et soutenir les projets favorisant l'engagement du jeune citoyen.

## Critères d'éligibilité

L'appel à projets s'adresse aux associations ayant leur siège à Strasbourg (ou disposant d'une antenne active à Strasbourg) ainsi qu'aux établissements scolaires ou universitaires qui souhaitent mettre en œuvre des projets autour de la relation franco-allemande et de la jeunesse citoyenne.

*Les dossiers de candidature seront examinés avec attention afin de vérifier leur conformité aux critères d'éligibilité. Si une proposition de projet ne répond pas à ces critères, elle sera rejetée.*

### Sont éligibles les types d'activités suivants :

- les débats autour de la relation franco-allemande et de la jeunesse citoyenne
- les actions en partenariat avec une école ou des jeunes
- les actions illustrant l'amitié franco-allemande
- les événements culturels, type expositions, performance artistique ou toute autre forme d'expression
- les événements conviviaux en faveur de la diversité culturelle, du dialogue interculturel et du vivre ensemble
- la réalisation et la diffusion de supports médiatiques qui permettent de mettre en relief l'identité européenne de Strasbourg et des Strasbourgeois

### ➤ Sont exclus du champ de l'appel à projets :

- les projets ayant obtenu un autre financement de la Ville
- les stages et séjours de découverte individuels
- les études de faisabilité
- les séjours à vocation touristique
- les projets à but lucratif

### ➤ Critères d'attribution

Seuls les projets qui remplissent **au moins 3 des 5 critères** suivants seront retenus  
(Expliquez dans le formulaire de demande de subvention de quelle manière votre projet remplit ces critères).

- pertinence au regard des thématiques de l'appel à projets
- nombre de personnes touchées et interactivité avec le public
- originalité et caractère innovant
- forte dimension partenariale (au moins 2 structures)
- faisabilité (en termes de délai, de lieu de réalisation et de financements)

La Ville de Strasbourg veillera également, à travers le choix des projets retenus, à l'équilibre général du programme proposé aux Strasbourgeois, à la fois en ce qui concerne les types d'action que le public cible et le calendrier des manifestations.

### ➤ Période de mise en œuvre :

- Du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2013

## **PROCEDURE**

---

➤ Dates de dépôt des dossiers :

- **avant le 1<sup>er</sup> février 2013**

➤ Cofinancement :

**La contribution de la Ville de Strasbourg ne peut couvrir la totalité du coût du projet mais complètera d'autres ressources mobilisées par l'association elle-même (fonds propres) ou dans le cadre de partenariats locaux publics ou privés. Par conséquent, tout projet pour lequel la contribution de la Ville de Strasbourg apparaît comme la seule recette sera rejeté.**

Pour les projets relevant de l'amitié franco-allemande, les porteurs de projet sont invités à prendre connaissance des critères d'éligibilité du fonds INTERREG géré par l'Eurodistrict. Strasbourg-Ortenau (voir annexe n°1). <http://www.eurodistrict.eu/fr/Vos-projets-129.html>

Le budget ne doit pas faire apparaître plus de 15% de frais généraux.

Il ne saurait y avoir de reconduction tacite et systématique de l'aide accordée d'une année à l'autre.

Sélection des dossiers :

Chaque association candidate sera informée par courrier de la décision la concernant.

Obligation de restitution :

Les bénéficiaires devront adresser un compte-rendu d'exécution et un compte-rendu financier (budget réalisé en dépenses et en recettes), ainsi que des supports visuels à la Direction des Relations Européennes et Internationales, au plus tard six mois après l'attribution de la subvention.

Obligation de mention du soutien de la Ville de Strasbourg

**L'association ou l'établissement bénéficiaire d'une subvention dans le cadre du présent appel à projets aura pour obligation d'identifier clairement la Ville de Strasbourg comme partenaire tout au long de la mise en œuvre de son projet :**

- **en apposant le logo de la Ville sur tous les supports de communication**
- **en mentionnant l'intégration du projet subventionné dans le cadre de la Fête de l'Europe organisée par la Ville**

En bénéficiant d'un soutien financier de la Ville de Strasbourg dans le cadre du présent appel à projets, l'association accepte en outre que ses actions soient mentionnées dans les supports de communication réalisés par la Ville de Strasbourg à l'occasion de la Fête de l'Europe.

Pièces à fournir

- dossier de candidature dûment complété et signé par le président de l'association ;
- relevé d'identité bancaire (à fournir obligatoirement dès l'envoi du dossier de candidature) ;
- la copie des statuts s'il s'agit d'une première demande ou si ceux-ci ont été modifiés et du dernier bilan financier ;
- pour les associations ayant déjà bénéficié d'une subvention de la Ville de Strasbourg les années précédentes : avoir fourni un compte-rendu d'exécution technique et financier du projet subventionné conditionne l'examen de toute nouvelle demande.